

## AVIS DE PUBLICITE

2022-01 G UTI MA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE GIVET

#### Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

<b>Publié le</b>	11 janvier 2022
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date</b> : 12 février 2022 <b>Heure</b> : 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du plan d'eau pour le stationnement d'un bateau avec activités commerciales et d'un ponton de 61,20 m <sup>2</sup> qui lui est exclusivement réservé
<b>Lieu</b>	<b>Commune</b> : 08600 GIVET <b>Adresse</b> : Quai Tour Victoire <b>Références de l'emplacement</b> : PK 4,200 en rive gauche
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	À proposer par le candidat
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir photo
<b>Restrictions</b>	
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire
<b>Conditions financières générales</b>	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	Avril 2022
<b>Durée de la COT/AOT</b>	Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum
<b>Critères de sélection</b>	Les critères de sélection seront considérés en fonction : <ul style="list-style-type: none"><li>• du montant de la redevance proposée,</li><li>• de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)</li><li>• de la nature et du montant des investissements</li></ul>

projetés

- de la solidité financière du projet

## Négociation

### Pièces à fournir

oui

- Les statuts ou le Kbis (si société),
- La(es) pièce(s) d'identité des gérant(s) et/ou signataire(s) de l'acte,
- Les documents liés au bateau s'il y a lieu (certificat communautaire, certificat d'immatriculation, sondage de coque...),
- une attestation d'assurance,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un projet proposé ou descriptif de l'activité envisagée,
- un plan d'affaires ou business plan
- une offre de prix.

### Dépôt des candidatures

#### Modalités de transmission

– La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

uti.meuse-ardennes@vnf.fr, **en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardennes – 2 Avenue de Montcy-notre-Dame  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, **en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

### Service à contacter pour renseignement

Voies navigables de France  
UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy Notre Dame  
08000 Charleville-Mézières  
Tél : 03.24.33.20.48

## PLAN DE SITUATION

Descriptif : Quai Tour Victoire à Givet

